

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

L'An deux mille dix-huit, le 5 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2018.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Geneviève BOUIX, Eric GRADELLE, Isabelle WICKI, Jacques LACOUR, Laetitia POLLIOTTI, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Annie PALOU, Luc CHARPENTIER, Pierre TRAPIER, Chantal GAMEL-BERARD, Myriam COMON, Ali CHAABI, Claude ILLY.

POUVOIRS : Philippe MILLOT à Antonin KOSZULINSKI, Sabrina QUESQUE à Laetitia POLLIOTTI, Bernard CROZIER à Luc CHARPENTIER, Sylvie DELOCHE à Lilian CHAMBONNET, Jean-Michel BOCHATON à Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER à Claude ILLY.

ABSENT EXCUSE : Freddy VASSEUR.

-x-x-x-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 est approuvé.

En ouverture de séance, Madame le Maire donne lecture du communiqué de presse du Préfet, relatif à « l'agression » du poste de Police Municipale, faisant état de son soutien et de sa volonté d'en poursuivre les auteurs.

1) BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES (rapporteur : S. BROT).

- Budget Principal.

Dans son exposé, Madame BROT insistera sur la maîtrise des charges (9 567 K€) dans un contexte peu favorable aux collectivités, déjà évoqué lors du DOB, qui permet à la commune de développer un plan d'investissement significatif à hauteur de 3 000 K€.

Pierre TRAPIER regrettera un budget sans élan, bien que les mesures gouvernementales y soient pour beaucoup, on parle peu des enjeux sur la commune pour l'avenir, la jeunesse, la culture, l'emploi. A son initiative, hors cadre budgétaire, un long débat s'instaurera sur le devenir de la caserne des pompiers de la Commune. Madame le Maire rappellera que tout le monde est attaché à son maintien, mais que pour autant, in fine, c'est le SDIS qui tranchera sous contrôle de Monsieur le Préfet.

Le Budget Principal est adopté par 21 pour et 7 contre (MM. TRAPIER + pouvoir, CHAABI, ILLY + POUVOIR, Mmes GAMEL-BERARD et COMON).

- Budget de l'eau.

Sans observation, il est adopté à l'équilibre pour 1 329 K€ en Fonctionnement et 622 K€ en Investissement, par 21 pour et 7 contre.

- Budget Opérations Economiques.

Sans observation, il est adopté à l'équilibre pour 305 K€ en Fonctionnement et 56 K€ en Investissement, par 21 pour et 7 contre.

- Budget Les Chênes.

Les reports sont adoptés à l'unanimité.

2) DECLARATION D'INTENTION DE CREATION D'UN CLSPD (rapporteur : G. GIRARD).

La commune de PORTES-LES-VALENCE ayant dépassé le seuil des 10 000 habitants, Madame le Maire propose au conseil municipal, comme la loi l'y invite, de créer un CLSPD, qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance.

Le CLSPD est composé d'élus municipaux, du Préfet et du Procureur de la République, ou de leurs représentants, du Président du Conseil départemental ou de son représentant, des représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet, des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le président du CLSPD. La composition est fixée par arrêté du Maire qui préside la structure.

Ali CHAABI se félicitera de la création, enfin ! d'un CLSPD sur la Commune, tout en regrettant le temps perdu depuis le retrait du CIPD, sur la thématique de la jeunesse (en déshérence), de la prévention de la violence et de la délinquance. Il faudra repartir de zéro.

Madame GIRARD répondra que ce n'est pas parce que le sigle CLSPD n'est pas affiché, qu'il ne se fait rien sur la commune, ne serait-ce que pour les actions toujours financées de la MJC, ou des actions de la Police Municipale avec le développement de la vidéo-surveillance.

Claude ILLY s'exprimera pour s'inscrire dans une démarche constructive et éviter de se retrouver avec une coquille vide.

La création est adoptée par 28 pour. Les délégués du Conseil Municipal seront Mmes ARSAC, HOUZET, TAULEIGNE, MM. CHAMBONNET, GROUPIERRE et SAINT-CLAIR pour la majorité, M. ILLY étant désigné représentant de l'opposition, après vote de l'assemblée.

3) GARANTIE D'EMPRUNT HABITAT DAUPHINOIS – PROGRAMME L'ECRIN – IMPASSE PIERRE SEMARD (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder sa garantie à hauteur de 1 515 K€, destiné à financer partiellement la construction de 15 logements collectifs aidés (location – accession sociale).

4) REVISION DES DROITS DE PLACE (rapporteur : P. GROUPIERRE).

Suite à la concertation menée avec les représentants des commerçants non sédentaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le tarif des droits de place de +/- 4 % en moyenne.

5) SUBVENTION ASSOCIATION NON SPORTIVE NON CULTURELLE (rapporteur : L. CHAMBONNET).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 573 € à l'UL-CGT, le dossier de l'association étant aujourd'hui complet.

6) INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE – EXERCICE 2017 (rapporteur : S. BROT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à M. Jean-Louis RAYNIERE, exerçant les missions de receveur, l'indemnité de conseil au taux maximal, soit 1 771.71 € brut.

7) CONVENTION DE PARTENARIAT – SEMAINE VERTE – 23-29 AVRIL 2018 (rapporteur : D. GROUSSON).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorisera la signature de convention avec les partenaires pour l'organisation de la semaine verte 2018 :

- Lycée *Terre d'Horizon* de Romans-sur-Isère (6 étudiants, 2 conventions)
- *La Ligue Protectrice des Oiseaux*,
- *Les Clévos, Cité des savoirs*.

8) VALENCE ROMANS DEPLACEMENT – TRAVAUX D'AMENAGEMENT CYCLABLE (rapporteur : D. GROUSSON).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention avec VRD visant les modalités d'attribution et de versement de subventions dans le cadre de travaux d'aménagement cyclable sur les axes structurants du territoire.

9) VALENCE ROMANS AGGLO – CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE (rapporteur : E. GRADELLE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage (à la ville) pour le dévoiement de la conduite d'eau potable en vue de la déconstruction de la piscine.

10) CONVENTION PUP – ROUTES DES MERNES (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

La convention, relative au réaménagement de l'ancien prieuré en 8 logements, est adoptée à l'unanimité.

11) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (rapporteur : S. BROT).

Le contrat d'assurance actuel, souscrit en partenariat avec le CDG 26, arrivant à terme fin 2018, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à son renouvellement en partenariat avec le CDG 26, chargé de la mise en concurrence.

12) DECISIONS (rapporteur : G. GIRARD).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 17/190 : Signature d'un marché de fournitures avec la Société APAVE SUDEUROPE, intitulé « mission de vérifications réglementaires des installations de la commune » pour 1 an, renouvelable 3 fois, d'un coût annuel de 50 000 €/HT.

N° 17/191 : non exercice droit de préemption sur la propriété de la SCI du 65 rue Jean Jaurès et de la SAS Charles et Alice, cadastrée section AN 149, 65 rue Jean Jaurès.

N° 17/192 : non exercice droit de préemption sur la propriété de la SCI BORNOA, cadastrée section AB 53, 18 rue Benjamin Moloïse.

N° 17/193 : Signature avec la Société ADS PROTECTION, d'un contrat de maintenance de sécurité incendie, d'un an, pour divers bâtiments communaux, salle Cristal (380 €/HT), mairie (380 €/HT), Ecole Joliot-Curie (350 €/HT) halle des sports (310 €/HT), salle spécialisée (310 €/HT), salle Georges Brassens (310 €/HT).

N° 17/194 : non exercice droit de préemption sur la propriété de Madame Christiane MEYNIER, cadastrée section AL 300, 16 rue Jean Jaurès.

N° 17/195 : non exercice droit de préemption sur la propriété de Madame DUFOUR Veuve LECLERCQ Danièle, cadastrée section AY 173, 1 allée Charles Gounod.

N° 17/196 : non exercice droit de préemption sur la propriété de la SCI MAPILO, cadastrée section AR 35, 5 allée Bartholdi.

N° 17/197 : non exercice droit de préemption sur la propriété de la SCI LA MOTTE BATIMENTS, cadastrée section AA 75, 390 rue Louis Saillant.

N° 17/198 : non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires indivis CURINIER, cadastrée section AN 57 (lot n° 1), 27 rue Emile Zola.

N° 17/199 : non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires indivis CURINIER, cadastrée section AN 57 (lot n° 2), 27 rue Emile Zola.

N° 17/200 : non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires indivis HUMBERT Yvette, MOURIER Serge, MOURIER Catherine, cadastrée section AN 294 et 295 (lot n° 4), 90 rue Jean Jaurès.

N° 17/201 : non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires indivis HUMBERT Yvette, MOURIER Serge, MOURIER Catherine, cadastrée section AN 294 et 295 (lot n° 1), 90 rue Jean Jaurès.

N° 17/202 : non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires indivis HUMBERT Yvette, MOURIER Serge, MOURIER Catherine, cadastrée section AN 294 et 295 (lot n° 2 et 3), 90 rue Jean Jaurès.

N° 17/203 : non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires indivis HUMBERT Yvette, MOURIER Serge, MOURIER Catherine, cadastrée section AN 294 et 295 (lot n° 5), 90 rue Jean Jaurès.

N° 17/204 : non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires indivis MADINIER Thierry, JUNIQUE Marielle, cadastrée section A0 239, 114 rue Jean Jaurès.

N° 18/1 : non exercice droit de préemption sur la propriété de M. PAUTHONNIER-JOURDAIN Jean-Albert, cadastrée section AT5, 93 avenue Charles de Gaulle.

N° 18/2 : non exercice droit de préemption sur la propriété de Mme Anne-Marie SEGUIN, cadastrée section ZC 366 et ZC 299, Route des Mernes, les Sapins.

N° 18/3 : non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Benoit AMBROGELLY, cadastrée section AP 53, 1 à 26 route de Beauvallon.

N° 18/4 : non exercice droit de préemption sur la propriété de M. THIBAUD Frédéric et Mme GOMEZ Nathalie, cadastrée section AN 73, 5 rue Paul Langevin.

N° 18/5 : non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Frédéric VOLLE, cadastrée section A0 289, 3 rue du Rosier.

N° 18/7 : non exercice droit de préemption sur la propriété de Mme COURT Jacqueline, M. COURT Jean-Pierre, Mme MARCEL Dominique, cadastrée section AN 101, 1 rue Louis Pasteur.

N° 18/8 : signature d'un contrat « Echanges sécurisés » avec la Société BERGER LEVRAULT, dans le cadre de la dématérialisation des pièces comptables, d'un coût de 2 250 €/HT pour 3 ans, + la mise en service de contrat à 1 750 €/HT.